

QUESTION ECRITE

Auteur Sonia Tauss-Cornut, PLR
Objet Travaux de contournement des Evouettes, remis aux calendes grecques?
Date 12.05.2016
Numéro 31

Lors de la session de décembre 2015, le parlement a accepté un prélèvement de 10'000'000 francs sur le fonds des grands projets d'infrastructures, afin de débiter les travaux de contournement des Evouettes.

Le département avait annoncé qu'il proposerait un crédit d'engagement complémentaire à la session de mai, afin de pouvoir débiter les travaux. Force est de constater qu'aujourd'hui, le département n'a pas la volonté d'exécuter la décision du parlement.

Effectivement, les travaux ont été adjugés, les oppositions levées, les terrains expropriés. Aujourd'hui, aucun obstacle ne vient perturber la mise en route immédiate de ces travaux. Le financement pouvant être assuré par le prélèvement au fonds des infrastructures.

Il suffirait au gouvernement de présenter un décret au parlement (comme cela a été fait pour le financement de la 3ème correction du Rhône et pour le projet de la modernisation de l'informatique), afin de confirmer l'amendement accepté par le Grand Conseil en décembre 2015.

Conclusion

Une délégation de députés Chablaisiens demande à nos autorités en charge du département relatif à cet objet de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

- Le gouvernement a-t-il la volonté d'exécuter la décision du parlement et dans quel délai?
- Pourquoi le gouvernement ne propose t'il pas un décret, afin d'utiliser les 10'000'000 francs octroyés par le Grand Conseil?